

COMMUNAUTE DE COMMUNES MACONNAIS - VAL DE SAONE



COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTE du Mercredi 24 Mai 2006 à Bissy la Mâconnaise à 18 h 30

Le Conseil de la Communauté de Communes du Mâconnais - Val de Saône s'est réuni à Bissy la Mâconnaise sous la présidence de Monsieur BERTHAUD Guy, Président.

Tous les délégués étaient présents à l'exception de Mrs GUYONNET et DESMAIZIERES qui étaient représentés par Mme CHALMANDRIER et Mr BENON. Mme GUICHARD et Mr LAFARGE étaient absents. Mr CHEVALIER était excusé.

1 – Le compte rendu de la réunion de Conseil de Communauté du 30 Mars 2006 qui a eu lieu à Lugny est approuvé à l'unanimité.

2 – Modification des statuts

Cette modification est nécessaire afin de redéfinir l'intérêt communautaire. C'est une mesure de protection des Communes car, en cas d'imprécision la compétence est transférée en entier à la Communauté de Communes et les communes en sont dessaisies.

L'arrêté préfectoral doit être pris avant le 17 août 2006. La Communauté de Communes a saisi en 2005 l'Association des Maires 71 qui a saisi l'Association des Maires Nationale. Deux pages de remarques ont été envoyées le 7 mars 2006. Mr BERTHAUD a réuni le Conseil des Maires le 9 mai dernier en présence de Monsieur TETARD, Directeur de l'AMF 71. Lors de cette réunion, les statuts ont été toilettés en tenant compte de ce qui est en place. Le système Camille et les chemins de randonnées ont été supprimés car c'est le SIVOM qui s'en charge à présent. Le périmètre de la Communauté de Communes a été redéfini suite au départ de 3 communes. Le Conseil ne souhaite pas intégrer de vocation voirie communautaire et de vocation football. En effet, les installations du stade de Saint Pierre ne sont plus aux normes selon le club de football de Viré Lugny Haut Mâconnais. Ces derniers ont demandé s'il serait possible de regrouper leur club avec celui de Clessé. Monsieur MORNAND qui s'est entretenu avec les joueurs de Clessé affirme qu'ils souhaitent rester un petit club et ne sont donc pas favorables à ce regroupement. Les statuts ont été acceptés par le Conseil de Communauté. Ils vont être proposés aux Conseils Municipaux des 12 Communes qui ont trois mois pour se prononcer. Cependant, il serait préférable que chaque commune prenne sa décision avant le 30 juin 2006. L'arrêté préfectoral pourrait être pris en juillet avant la période des vacances.

Monsieur BERTHAUD s'est rendu à deux réunions relatives au devenir des Communautés de Communes la première était organisée par l'Assemblée des Communautés de France, la seconde par la Préfecture. La Préfète prépare une carte de l'intercommunalité qui n'aura pas de caractère obligatoire mais si elle est saisie d'un projet contraire, il sera refoulé. En Saône et Loire, 3 pôles sont prévus : Mâcon, Châlon sur Saône et Le Creusot-Montceau.

3 – Statistiques Garderies Périscolaires par Mme CLEMENT

Une analyse statistique a été réalisée afin d'étudier plus précisément le nombre

moyen d'enfants qui fréquentent les garderies périscolaires selon les jours de la semaine, de s'intéresser aux nombres d'heures facturées par mois de janvier à avril ainsi qu'aux montants facturés pour cette même période. Les résultats sont hétérogènes. En effet, la garderie qui fonctionne le mieux est celle de Viré, celle qui fonctionne le moins bien est celle de Fleurville. Il est important de noter que cette année, 7 enfants sont scolarisés sur cette commune. L'avenir de cette école pour la rentrée prochaine reste incertain. Jusqu'à nouvel ordre, la garderie périscolaire de Fleurville est fermée les lundi et mardi soirs. Cela permet à Madame DUCRET d'apporter de l'aide à Madame PONCET à la garderie périscolaire de Clessé qui constate qu'un nombre important d'enfants la fréquente ces 2 soirs. Par ailleurs, une réunion a eu lieu avec la garderie périscolaire de Lugny qui a décidé de rester communale l'année prochaine.

4 – Indemnités stagiaires

Madame CLEMENT explique que les personnes qui effectuent des stages au sein des structures de la Communauté de Communes ne perçoivent aucune indemnité. Elle demande aux Conseillers s'ils acceptent que l'on accorde une indemnité. Après discussion, ils décident :

- 1 d'attribuer la somme de 30 € par semaine pour les stages de 2 semaines,
- 2 d'accorder 30 % du SMIC pour les stages dont la durée est supérieure à 2 semaines.
- 2 l'attribution de l'indemnité sera décidée par le maître de stage qui jugera si le stagiaire la mérite.

5 – Mme Aurélie DUFOUR

Madame Aurélie DUFOUR, agent d'animation à la garderie périscolaire de Viré réalise 14 heures hebdomadaire (temps annualisé à 11 heures hebdomadaire). Actuellement, elle est en congé maternité. A son retour, à partir du 1^{er} septembre 2006, elle souhaite travailler à temps partiel soit 7 heures 30 par semaine (temps annualisé : 5 heures 54 minutes). Le Conseil de Communauté donne son accord.

6 – Remboursement Mme Dominique LOISEAU

Madame LOISEAU s'est rendue à Auchan et a acheté des crayons, des feutres, des ballons pour la somme de 15,50 € pour la garderie périscolaire de Montbellet. Le Conseil de Communauté accepte de la rembourser. Le Président rappelle que ce remboursement est exceptionnel, les agents doivent demander un bon de commande au secrétariat pour tout achat.

7 – Autorisation signature conventions du Service Enfance Jeunesse avec les associations locales

Le Président est autorisé à signer les conventions de partenariat utiles au bon déroulement du programme établi par le Service Enfance Jeunesse du territoire de Lugny pour la période de 2005 – 2008.

8 – Créances irrécouvrables

La trésorerie de Lugny informe la Communauté de Communes qu'elle n'a pu recouvrer des titres dus depuis 2004 à la Halte Garderie de Viré . La somme s'élevant à 1,88 €, elle a été jugée trop faible pour continuer les démarches de recouvrement. Le Conseil autorise l'admission en non valeur de ces titres.

9 – Demande de subvention au Conseil Général : rénovation appartements

Maison Berry

Dans le cadre du projet de développement touristique, économique et environnemental à l'initiative du Conseiller Général, il a été décidé en premier lieu de rénover deux appartements de la Maison Berry à Fleurville. L'estimation des travaux selon l'étude de faisabilité de la SICA Bourgogne du Sud, s'élève à 129 901 € HT. Le Conseil sollicite une subvention du Conseil Général et demande une dérogation pour commencer les travaux au mois de septembre 2006.

10 – Questions diverses

Problèmes déchetterie : Monsieur BRUNET, Maire de Péronne a fait part de son mécontentement quant à la déchetterie : des bennes débordaient, des déchets s'envolaient... Le Président a contacté Bourgogne Déchets Service qui a fait le nécessaire afin de rétablir la situation.

Changement signalétique : Le Vice-Président souhaite que chaque commune vérifie si le changement de la signalétique a été réalisé sur leurs points d'apports volontaires.

Raid Bourgogne Aventure : La Vice-Présidente informe le Conseil que l'équipe de Lugny est arrivée en première position. Madame CLEMENT envisage de féliciter les participants qui seront réunis pour partager le verre de l'amitié.

Le
Président,

Guy
BERTHAUD